

OBJET :
Création du poste de
conseiller municipal
délégué de Soulan

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 15

Votes pour : 15

Affichée à la porte de la mairie
le 1^{er} avril 2026 selon le relevé de décisions.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Reçu en préfecture
le 23/03/2026 à 10h327-DEL2026-44-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de dépôt en préfecture : 01/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de madame Ombeline Perez, maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2026

Présents : MM. Ombeline Perez, Edwige Mieyan, Manuel Bernia, Sabrina Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Yves Florence, Marie-Hélène Lacaze, Nicolas Herqué, Thierry Dupont, Yorick Sohm, Alexia Pons, André Mir, Raymond Campo, Fabienne Fourcade.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quinze et pouvant valablement délibérer, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Alexia Pons a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Ombeline Perez, maire,

Madame le maire, vu le Code général des collectivités territoriales, rappelle au conseil municipal que la création d'un poste de conseiller municipal délégué est possible dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

Madame le maire propose de créer un poste de conseiller municipal délégué au village de Soulan.

En fonction de ces éléments, madame le maire invite les conseillers municipaux à bien vouloir se prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de madame le maire,
Après en avoir délibéré,
Décide :

- de créer un poste de conseiller municipal délégué au village de Soulan.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 27 mars 2026



Le maire,

Ombeline PEREZ